



**Direction des Finances et des Achats**

**PROCES-VERBAL  
CHS CT du 21 mars 2019  
DIRECTION DES FINANCES ET DES ACHATS**

Sous la présidence d'Emmanuel GRÉGOIRE, Premier Adjoint à la Maire de Paris

**Assistent à la séance avec voix délibérative :**

- Au titre des représentants du personnel :

M. Hervé STRAGLIATI, UNSA  
M. Michel SEGUIN, UNSA  
M. Mourad ABDOUN, CFDT excusé  
Mme Nadine AURIEMMA, CFTC  
Mme Aïcha ABDESMED, CGT excusée  
Mme Claude BOUVIER, UCP

- Au titre des représentants suppléants du personnel :

M. Noël ZELINGHER, UNSA  
M. Patrick LEGRIS, UNSA  
Mme Sybille BOSQUILLON DE JENLIS, CFDT  
M. Abdelfattah ILHAMI, CFTC  
M. Jean-François ERLICHMAN, CGT  
M. Jean-Fernand RUFFAULT, UCP

**Assistent à la séance sans voix délibérative :**

- Au titre des représentants de la Ville de Paris :

M. Emmanuel GRÉGOIRE, Premier Adjoint à la Maire de Paris  
M. Guillaume ROBERT, Directeur des Finances et des Achats  
Mme Virginie GAGNAIRE, Cheffe du Service des Ressources

- En qualité d'experts pour l'administration :

M. Jean-Frédéric BERÇOT, Sous-directeur des prestations aux occupants (DILT)  
Mme Aminah CHERKHAOUI-SALI, Cheffe du service des politiques de prévention  
Mme Sylvie CATALA, Cheffe de la Mission Inspection Santé et Sécurité au Travail  
M. Emmanuel SPINAT, Sous-directeur de la comptabilité  
Mme Ambre DE LANTIVY, Service de la Gestion Déléguée  
Mme Gaëtane BACCARINI, Adjointe à la Cheffe du Service Facturier  
Mme Julia PERRET, Adjointe à la cheffe du Service des Ressources  
Mme Valérie ASHRAFI, Chargée de la prévention et référente handicap  
M. Raphaël GOMEZ-ACOSTA, Chargé du dialogue social et du temps de travail

M. Emmanuel GRÉGOIRE ouvre la séance à 16h00. Elle est consacrée à l'adoption du nouveau règlement intérieur du comité ainsi qu'à l'impact sur les conditions de travail de la nouvelle organisation du Service Facturier (SFACT) et du réajustement organisationnel du Service de la Gestion Déléguée (SGD). Un point d'information sera également réalisé sur les suites de l'aménagement du site Bédier.

M. Emmanuel GRÉGOIRE indique que l'élection des nouveaux représentants du personnel implique de nommer le nouveau secrétaire du CHS CT. Deux représentants se sont portés candidats, M. Michel SEGUIN (titulaire UNSA) et M. Jean RUFFAULT (suppléant UCP).

L'UNSA précise qu'en CHS CT central il avait été rappelé qu'un.e représentant.e suppléant.e ne pouvait pas être nommé.e secrétaire du CHS CT.

Par conséquent, M. Jean RUFFAULT ne pouvant pas être candidat, Mme Claude BOUVIER (titulaire UCP) propose sa candidature.

M. Emmanuel GRÉGOIRE procède au vote, Mme Claude BOUVIER est élue à 3 voix contre 2 en faveur de M. Michel SEGUIN et une abstention.

Par ailleurs, la CFDT souhaite que le/la secrétaire du CHS CT soit nommé.e pour un an afin de permettre à chaque organisation syndicale d'endosser ce rôle.

M. Emmanuel GRÉGOIRE se dit tout à fait favorable et Mme Claude BOUVIER est donc nommée secrétaire du CHS CT pour un an.

Mme Virginie GAGNAIRE est désignée secrétaire de séance pour l'administration.

Avant d'aborder les différents points portés à l'ordre du jour, l'UNSA souhaite faire une déclaration préalable.

L'UNSA souligne l'importance des réformes structurelles et fonctionnelles mises en œuvre depuis 10 ans au sein de la direction. L'UNSA note que ces réformes constantes et fractionnées sont sans communes mesures avec les autres directions et malgré cela il perdure le sentiment que cet effort de modernisation continue n'est pas suffisamment mis en valeur par l'exécutif. Les agents ont besoin que cela soit pris en considération et de faire une pause dans cet effort d'amélioration. L'UNSA demande donc un ralentissement du rythme des réformes mais reste néanmoins attentive et ouverte au dialogue tout en soulignant la qualité du dialogue social au sein de la DFA.

#### **I- Approbation du PV du CHS CT du 20 novembre 2018**

M. Emmanuel GRÉGOIRE demande si le procès-verbal du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail du 20 novembre 2018 suscite des remarques puis le soumet au vote.

Le procès-verbal est approuvé à la majorité (la CGT s'abstient puisqu'elle ne siégeait pas à la précédente séance).

#### **II - Point soumis pour avis**

##### **II.1. Règlement intérieur du CHS CT**

M. Emmanuel GRÉGOIRE demande aux représentants du personnel s'ils ont des observations ou interrogations concernant le projet de règlement intérieur compte tenu de sa présentation lors de la réunion préparatoire.

En cohérence avec la décision de la CFDT au CT central, la CFDT DFA signifie son refus de valider le règlement intérieur.

L'UCP rappelle son souhait de voir différencier les 2 comités en les organisant à des moments différents. Il faudrait qu'une clause prévoie cette possibilité dans le règlement.

La CGT indique qu'elle y est également favorable.

M. Guillaume ROBERT répond qu'il préfère plutôt que ces instances se déroulent à la suite notamment pour des raisons de calendrier et de disponibilité des différents participants. Il ne s'oppose cependant pas à ce qu'un CHS CT soit organisé indépendamment du CT dans des cas exceptionnels.

Mme Virginie GAGNAIRE ajoute que l'article 2 du règlement intérieur inclus déjà une clause à ce sujet.

L'UCP demande s'il est possible d'organiser un CHS CT à l'initiative d'un seul syndicat sachant que la réglementation impose qu'au moins 3 syndicats en fasse la demande ?

M. Emmanuel GRÉGOIRE intervient en précisant qu'un CHS CT pourra être organisé si les circonstances l'exigent mais il veut croire que les syndicats sauront se convaincre eux-mêmes de porter collégalement la demande.

Mme Amina CHERKHAOUI-SALI précise que les 2 instances se suivent surtout pour des raisons pratiques d'agenda, de réservation de salle mais il s'agit bien de comités différents en respect de la réglementation.

L'UCP observe que la rédaction des règlements intérieurs des 2 comités n'est pas tout à fait la même alors qu'ils concernent les mêmes sujets. Les modalités de rédaction du procès-verbal, de sa signature et de son approbation sont précisées dans l'article 14 du règlement intérieur du CT mais pas dans celui du CHS CT.

Mme Virginie GAGNAIRE note cette observation et indique que ces informations apparaissent sans doute dans un autre article. Le cas échéant, elles seront rajoutées.

Sans autres questions, M. Emmanuel GRÉGOIRE soumet ce point au vote. Le règlement intérieur est voté à la majorité (la CFDT et la CGT votent contre).

## **II.2. Poursuite de la modernisation de la Direction des Finances et des Achats**

### **II.2a Sous-direction de la comptabilité - Impact sur les conditions de travail de la réorganisation du Service Facturier avec le rapprochement de ses unités comptables**

M. Emmanuel GRÉGOIRE cède la parole à Mme Gaëtane BACCARINI pour la présentation de ce point.

Mme Gaëtane BACCARINI indique que le rapprochement des unités comptables abordé lors du CT aura un impact sur la disposition des bureaux et la répartition des agents.

En effet, le SFACT s'étend sur 2 étages et il est nécessaire de revoir la localisation des agents afin de les regrouper suivant la nouvelle organisation. Cela favorisera le maintien d'une bonne communication entre les membres d'une même unité, les agents travaillant en binôme.

Mme Gaëtane BACCARINI ajoute que ces mouvements ont fait l'objet de concertations avec l'ensemble des agents. Ils ont eu la possibilité d'échanger avec leurs encadrants afin de choisir l'emplacement de leur bureau.

La CFDT déplore que les agents aient été informés sur les changements de bureaux une semaine avant la tenue des CT et CHS CT alors qu'ils n'avaient pas été entérinés par les représentant.e.s du personnel.

M. Guillaume ROBERT répond qu'il est normal, dans le cadre du dialogue avec les agents, de les informer des projets de déménagement. Il assure que l'administration sera plus attentive à l'avenir à ce que les agents sachent que ce type de réorganisation est soumis à l'avis du CHS CT et s'assurera que les représentant.e.s du personnel soient informé.e.s de cette démarche.

La CGT s'interroge sur l'adaptation des effectifs en fonction de l'évolution des missions et de la charge de travail du SFACT et demande s'il est prévu de supprimer des postes.

M. Guillaume ROBERT assure que les décisions seront conformes à ce qui avait été évalué au moment de la création du service.

La CGT souhaite savoir si cela signifie qu'il n'y aura pas de suppression de postes dans les autres services.

M. Guillaume ROBERT précise qu'à l'échelle de la direction, 5 postes doivent être rendus en 2019. Cependant, suivant les besoins, les postes éventuellement vacants ou récupérés suite à une réorganisation peuvent être répartis en cours d'année dans d'autres services. Le SR mobilise une part importante de son activité à ce travail de redéploiements en accord avec la DRH.

Sans autres questions, M. Emmanuel GRÉGOIRE soumet ce point au vote. Un avis favorable est rendu à la majorité (la CFDT s'abstient et la CGT vote contre).

## **II.2b Impact sur les conditions de travail de l'ajustement organisationnel du Service de la Gestion Déléguée**

M. Emmanuel GRÉGOIRE demande aux représentant.e.s du personnel s'il.elle.s ont des observations ou interrogations à formuler compte tenu de la présentation qui a été faite en CT.

La CFTC précise qu'elle restera vigilante sur la formation des agent.e.s en particulier les nouveaux.elles arrivant.e.s.

L'UCP demande des précisions sur les départs et les arrivées liés à cette réorganisation.

Mme Ambre DE LANTIVY indique que l'ensemble des 18 postes disponibles au SGD sont pourvus ou en passe de l'être suivant les dates d'arrivée de certain.e.s agent.e.s en accord avec leur direction d'origine.

Sans autres questions, M. Emmanuel GRÉGOIRE soumet ce point au vote. Un avis favorable est rendu à la majorité (la CGT s'abstient).

## **II3 - Projet de mise en place et de composition de deux comités issus du CHS CT**

M. Emmanuel GRÉGOIRE cède la parole à Mme Virginie GAGNAIRE.

Mme Virginie GAGNAIRE rappelle que la DFA souhaite mettre en place 2 comités afin de renforcer l'accompagnement des agent.e.s et services pour une démarche préventive toujours plus optimisée.

Un comité de prévention des risques psycho-sociaux et un comité de suivi de Bédier seront organisés chaque trimestre.

Mme Virginie GAGNAIRE ajoute que s'il est évident que le SR sera le moteur de l'organisation de ces comités, l'implication des autres participants n'en restera pas moins primordiale pour les faire vivre et contribuer à l'amélioration des conditions de travail des agents.

Sans autres questions, M. Emmanuel GRÉGOIRE soumet ce point au vote. Un avis favorable est rendu à l'unanimité.

## **III - Points soumis pour information**

### **III.1 et 2 - Rapport de la Mission Inspection Santé et Sécurité au Travail (MISST) : Inspection de Bédier Ouest et point sur l'aménagement du site Bédier**

M. Emmanuel GRÉGOIRE cède la parole à Mme Sylvie CATALA, cheffe de la MISST.

Mme Sylvie CATALA indique qu'une inspection des locaux de Bédier Ouest a été réalisée les 8 et 9 octobre dernier et qu'une inspection de Bédier Est est prévue dans les semaines qui viennent.

L'objet de cette inspection était de vérifier l'organisation de la sécurité au sein du bâtiment dont celle de la DILT dans sa fonction de gestionnaire (suivi des rapports de vérification...). Les sous-sols et certains bureaux ont été visités.

3 points d'amélioration immédiate ont été identifiés :

- Les conditions d'intervention des prestataires extérieurs au niveau de l'entretien des verrières et de la façade (plans de prévention et de formation des travailleurs) ;

- Les conditions d'évacuation des personnes à mobilité réduite en cas d'alerte incendie (plusieurs alertes concernant les interphones des espaces sécurisés qui ne fonctionnent pas) ;
- Les conditions de stockage des archives de la DFA (risques de chute de carton, mauvais agencement...).

En ce qui concerne les contrôles réglementaires, la DCPA assure les contrôles des monte-charges, des ascenseurs, des installations électriques. Ces informations sont transmises à l'agence de gestion qui s'assure de la maintenance du bâtiment, en particulier des systèmes de renouvellement de l'air ou des portails automatiques.

La MISST a relevé certaines améliorations à réaliser dans certains bureaux (stores hors service, ventilation trop bruyante, depuis résolue, sécurisation des accès intérieurs et éclairages), au niveau de la sécurité incendie (guide files et serre files) et au niveau des sous-sols (absence de signalétique et question du travail isolé : il faut éviter que les agent.e.s y descendent seul.e.s).

M. Jean-Frédéric BERÇOT, complète en précisant qu'une réunion avec le prestataire chargé de la maintenance a eu lieu le 5 mars, il en ressort la mise en place d'un calendrier réglementaire de vérification pour l'aération et l'entretien des filtres.

Un tableau de suivi point par point du traitement des infrastructures (ventilation, ambiance thermique, nuisances sonores) sera présenté par le mainteneur d'ici la première semaine d'avril pour avoir un état d'avancement en temps réel.

Sur la partie sécurité prévention, un certain nombre d'actions ont été menées, il y a un agent de sécurité posté dans le bâtiment 24heures sur 24. Le bâtiment bénéficie également d'une implication forte de l'agence sud qui a renforcé l'équipe d'un agent supplémentaire SSIAP, il y a donc 3 agents chargés de gérer les sites de l'agence sud dont 2 uniquement dédiés à Bédier.

La CGT souhaite intervenir pour alerter sur plusieurs points remontés par les personnels de nettoyage :

- Le manque d'une salle de repos dédiée, il.elle.s se plaignent d'être photographié.e.s au moment de leur pause par certain.e.s agent.e.s. Il.elle.s seraient trop bruyant.e.s durant leur pause ce qui gênerait les autres agent.e.s.
- Les locaux de stockage sont mal équipés, il n'y a pas d'étagère et le matériel y est entreposé à même le sol (risque pour les agents de développer des troubles musculo-squelettiques et problème d'hygiène concernant le papier toilette).

M. Guillaume ROBERT précise que l'absence de salle spécifique et séparée pour les agents de nettoyage avait été voulue pour favoriser la convivialité entre tous les agent.e.s du bâtiment. Si cela pose en réel problème, la DFA est tout à fait disposée à réfléchir à des alternatives.

La CFTC intervient pour préciser que les agent.e.s de nettoyage travaillent essentiellement entre 7h et 9h du matin alors que leur plage horaire s'étend jusqu'à la fin de la matinée. De plus, ils.elles ne semblent pas vouloir d'une salle de repos partagée avec les autres agent.e.s.

Mme Valérie ASHRAFI précise que le SR a dû intervenir à plusieurs reprises pour demander aux agent.e.s de nettoyage de faire moins de bruit durant leurs pauses de 9h à 11h.

La CGT rappelle que ses agent.e.s sont souvent en sous-effectif suite à des accidents de travail récurrents ou aux départs à la retraite.

M. Jean-Frédéric BERÇOT assure que tous les points ont été évoqués au CHS CT de la DILT et seront traités en priorité.

Mme Amina CHERKHAOUI-SALI précise que ces aspects communs aux 2 directions devraient être abordés en comité de site.

M. Guillaume ROBERT approuve et demande à ce que ce sujet fasse l'objet d'un point au prochain comité de site.

M. Jean-Frédéric BERÇOT continue en indiquant que la salle de sport bénéficiera d'un défibrillateur et que les plaintes concernant les odeurs relevées à certains étages ont été prises en compte et qu'une enquête est menée afin d'en connaître l'origine.

La CFDT demande s'il est prévu de positionner un agent du SSIAP sur Bédier Est ? Un agent y a fait un malaise dernièrement et l'agent du SSIAP de Bédier Ouest n'a pas voulu se déplacer.

M. Jean-Frédéric BERÇOT explique que l'agent a respecté la procédure. Il est affecté à un bâtiment et n'est pas autorisé à le quitter.

Il n'est d'ailleurs pas prévu de positionner un agent du SSIAP sur Bédier Est puisqu'il a été rappelé par la DILT qu'une procédure d'appel a été mise en place dans ce genre de situation.

La procédure en cas de malaise, chute grave (...) d'un agent est d'appeler les secours par téléphone au 0 15 que ce soit à Bédier Ouest ou Est (la procédure est mise en ligne sur l'intranet de la DFA et jointe en annexe du présent PV).

#### IV - Questions diverses

M. Emmanuel GRÉGOIRE invite les représentants du personnel à faire part de leurs éventuelles questions et observations.

M. Guillaume ROBERT intervient pour assurer que la direction a bien pris en compte les inquiétudes concernant l'absence d'un chef de CSP5. Le poste est bien sûr conservé et les recherches sont en cours. Par ailleurs, un point de premier bilan suite à la création du CSPAP est prévu au prochain CHS CT.

La CFDT alerte sur le fait que certain.e.s agent.e.s équipé.e.s d'une souris ergonomique ne peuvent pas l'utiliser du fait du positionnement de la tour de l'ordinateur et de la longueur insuffisante du câble de la souris.

L'UNSA rapporte que les trousse de premier secours qui sont mises à disposition ne contiennent pas de compresses, Est-il prévu d'en fournir ? Il n'y aurait d'ailleurs pas de trousse à Bédier Est. Serait-il possible d'en avoir une à tous les étages ?

Mme Amina CHERKHAOUI-SALI précise qu'il existe une liste des éléments fournis dans les trousse de premiers soins pour les postes administratifs, l'information sera transmise aux représentant.e.s du personnel dès que possible.

Sans autres questions, M. Emmanuel GRÉGOIRE lève la séance à 17h00.

La Secrétaire de séance,  
pour l'administration

  
Virginie GAGNAIRE

La Secrétaire du CHS CT,

  
Claude BOUVIER

Le Président,

  
Emmanuel GRÉGOIRE



**CT et CHSCT du 21/03/2019 - Direction des finances et des achats**

**Objet : Déclaration liminaire CGT – II.2 « Poursuite de la modernisation de la direction des finances et des achats »**

Sous le couvert de « modernité », la CGT constate que les forces qui opèrent à la DFA sont celles de la **réorganisation**.

On ne peut que constater que les décisions de fusion sont imposées, certes avec de l'écoute, mais contre la volonté des agents.

Or, les réorganisations de services suivent toujours la même logique :

**« Comment faire la même quantité de travail avec moins de monde ? »**

Et cela mène inévitablement aux mêmes conséquences néfastes :

**départs et burn-out.**

M. Guillaume ROBERT, directeur de la DFA, s'est prononcé sur le sujet à la réunion de préparation du 12 mars 2019 en disant :

*« Je ne crois pas qu'il y ait de lien mécanique entre les « burn-out » et les réorganisations ».*

Les éléments factuels de l'année 2018 viennent contredire cette croyance.

On constate une réelle souffrance au travail au CSP achat espace public, au service facturier (SFACT) dans certaines unités comptables, au service des politiques de consommation (SPC) ...

La dégradation des conditions de travail des agents ne pouvant plus continuer de la sorte, la CGT demande l'arrêt de cette politique néfaste qui remet en question l'organisation structurelle de cette direction.